

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

Direction générale de la prévention des risques

Arrêté du 28 juin 2022

portant nomination à la commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs

NOR : TREP2218759A

(Texte non paru au Journal officiel)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 28 juin 2022, est nommé membre de la commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs :

1° Au titre du collège des producteurs des catégories de produits soumis à responsabilité élargie des producteurs :

- M. Philippe de BOISGROLLIER, suppléant, représentant de la Confédération des petites et moyennes entreprises, en remplacement de M. Mathieu HIBLOT.